



Liminaire au CTL du 16 janvier 2018

Monsieur le Président,

En 10 ans, ce sont plus de 20 000 emplois qui ont disparu à la DGFIP. Notre administration a supporté plus de 50 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires au nom d'une pseudo exemplarité alors que notre administration représente moins de 6 % des effectifs de l'État.

Dans ce contexte de réduction sans précédent de ses effectifs, la DGFIP réduit son maillage territorial dans le cadre d'une politique libérale de rationalisation, de régionalisation, de concentration et industrialisation, le tout mené à un rythme infernal.

Dans les départements, l'obsession d'un fonctionnement à moindre coût conduit les directeurs locaux à mener des plans de liquidation du réseau au détriment du service public et des besoins des usagers.

Dans les territoires, le mouvement de désertification se poursuit inéluctablement, il suffit pour s'en convaincre de faire lecture du Journal Officiel qui égrène les disparitions de nos implantations.

À ce rythme, il ne restera bientôt plus qu'un peu plus de 1200 trésoreries sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire à peu près autant que d'EPCI à fiscalité propre mais moins que de restaurant Mac Donald's,

C'est un vrai-vrai choix de société !

Malgré cela, le professionnalisme des agents maintient encore à flot notre administration bien qu'ils n'en finissent pas d'être ballottés de réformes en réformes, de restructurations en regroupement de postes et de services avec la crainte de se voir imposés (bientôt?) une mobilité fonctionnelle et géographique.

Et les agents font tellement preuve de professionnalisme que pour les remercier, leur employeur met à mal leurs perspectives de carrières qui outre la perte ou stagnation du pouvoir d'achat vise aussi à remettre en cause leur possibilité d'avancement.

Des plans ministériels de qualification qui ont diminué de plus de 60 % ces dernières années, ainsi que le rallongement des carrières induit par le protocole PPCR cassent l'ascenseur social et il 'y aura pas beaucoup de place par l'escalier ...

Le 26 septembre dernier, une circulaire du Premier Ministre a mis en œuvre le programme « Action publique 2022 » annonçant la révision des missions de l'ensemble des acteurs publics pour répondre aux objectifs de réduction de la dépense publique, à savoir 60 milliards d'euros d'économies dont une partie sera réalisée par la suppression de 120 000 emplois dont 50 000 dans la Fonction publique d'État.

Dans ce but, les ministres et le Comité d'Action Publique (CAP) 2022 sont invités à proposer des transferts de missions entre les différents niveaux de collectivités, transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

Dans le prolongement des précédentes politiques gouvernementales, la Fonction Publique est une fois de plus analysée sous le seul prisme budgétaire. Et, c'est sous le prétexte fallacieux de faciliter la vie de nos concitoyens que le gouvernement dématérialise à tout va, ferme les services publics, concentre les structures existantes et délègue des pans entiers de missions auparavant dévolues aux trois fonctions publiques, État, Territoriale et Hospitalière.

Quelques exemples pour illustrer nos propos : dématérialisation des certificats d'immatriculation, fermeture de lits d'hôpitaux, développement des Groupements Hospitaliers des territoires, mise en place de l'autorisation de licenciement pour les fonctionnaires du secteur hospitalier, mise en place du Prélèvement à la Source, etc.

Concernant plus précisément la DGFIP et selon les propos de notre ministre de tutelle, le comptable public et les agents de la DGFIP ne seraient plus nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité des collectivités territoriales, du moins les plus importantes (dans un premier temps ?).

En réponse à la question de FO-DGFIP lors du CTR du 28 novembre dernier, le Directeur Général a confirmé que cette question pourrait faire l'objet de propositions dans le cadre de CAP 2022. Selon lui, cela pourrait se traduire par une expérimentation « réversible » du type agence comptable pour quelques collectivités importantes.

FO-DGFIP condamne fermement cette remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable et s'oppose à toute tentative de transfert aux collectivités territoriales et/ou établissements publics de tout ou partie de missions liées à leur gestion financière et comptable ainsi qu'à leur exercice dans le cadre d'agences comptables.

Aussi, la mise en œuvre prochaine du prélèvement à la source (PAS) et la suppression programmée de la taxe d'habitation ne pourront que condamner à terme les SIP, pourtant structures emblématiques de la création de la DGFIP...

Quand vient s'y ajouter le lancement d'un appel d'offres destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du PAS, le niveau de renseignement prévisionnel ne peut qu'interroger sur le devenir de la mission accueil en matière d'IR.

Le recours à cet appel d'offre constitue un désaveu sans précédent pour la déontologie, le dévouement et le professionnalisme des personnels. Au lieu de valoriser nos compétences, « notre » Directeur général proclame à la face du monde que la DGFIP ne serait pas en situation d'assurer elle-même les charges nouvelles générées par le PAS. Cette situation donne tristement raison à FO-DGFIP qui, au-delà, de son opposition de principe à cette réforme, avait dès le départ alerté sur les risques d'abandon de tout ou partie de missions.

De non-prioritaires, les agents de la DGFIP vont-ils devenir inutiles puisque notre propre Direction semble considérer que n'importe qui peut se substituer à un agent titulaire, formé, compétent et soumis à l'obligation statutaire de discrétion professionnelle et de neutralité ?

Les attaques ministérielles sur le rôle du comptable public, la fin du lever du bâti au bénéfice d'une présentation aérienne, l'abandon du réseau comptable à l'étranger et cet appel d'offres concernant le PAS, tous ces éléments pourraient contribuer à terme à faire de la DGFIP une Direction de seconde zone.

Toutes les mesures en cours ou programmées vont impacter les services, services qui ne disposent déjà plus de marges de manœuvres, où les collègues n'en peuvent plus, certains en tombent malade, et où la gestion compte tenu de la charge de travail, à chaque absence, congé de maladie, chaque vacance ou situation de sous-effectif est un véritable casse tête.

Mais cela, monsieur le Président ne va pas vous empêcher d'informer ce CTL de la suppression de 12 emplois pour 2018.

Suppressions d'emplois, restructurations, SAR, ARS, télé travail, RH régional, etc.. Tous les outils sont à votre disposition pour liquider le service public financier républicain dans notre département.

Aussi, les agents s'interrogent et ont le droit à une réponse de votre part :

« *Quel sort leur réservez-vous pour les trois à cinq années à venir ?* »

Bien évidemment, Monsieur le Président, la délégation Force Ouvrière des Finances publiques votera CONTRE les suppressions d'emplois et redéploiements proposés !